

Une église de village ...

**”Lessard le National n’est pas un village sans église.
C’est un village qui avait une église et qui a les ruines d’une église.”**

Depuis quelques années des bénévoles de la commune tentent tant bien que mal de dégager la végétation des ruines de l’église. Tout ce travail semble bien vain, et inexorablement le temps continue son érosion. Le peu de construction encore debout finira par tomber...

Mais bien avant ceci? L’Abbé Claude Courtépée (23 janvier 1721, Saulieu - 11 avril 1781) décrit dans «générale et particulière du duché de Bourgogne»

LESSARD-LE-NATIONAL ou AU ROYAUME

Paroisse, vocable St. Pancrace; collateur, l’évêque diocésain, desservie jusqu’en 1628 par les religieux de Maizières, et avait pour vocable la Vierge. On retrouve bien évidemment l’emplacement de l’église

sur les cartes Cassini (1744-1793). En ce temps là (18^{ième} siècle), Lessard le National était Lessard le Royal. Sur cette carte on retrouve également l’emplacement d’un château, décrit également

par Claude Courtépée: «château dont il ne reste qu’une tour».



En 1842, Joseph Bard voit en l’église de Lessard le Royal un édifice romano-byzantin dont le clocher est la seule partie qui ait gardé son type originel. Ce clocher, serait d’après Joseph Bard une copie exacte du clocher de l’Ile Barbe (Rhône) et de celui de Verjux (canton de Verdun) qui a servi de modèle à celui de Lessard-le-Royal (canton de Chagny). Ce clocher est d’une structure grossière; son amortissement se compose d’un cône de pierre, d’une forme obtuse, posé sur une base carrée, sans faire ni retraite ni saillie sur elle...

Jusqu’en 1628, l’église paroissiale de Lessard qui était à la collation de l’évêque de Chalon et placée sous le vocable de la Vierge fut desservie par les religieux de Maizières. C’est à cette date que l’église fut placée sous le vocable de Saint Pancrace, elle était alors desservie par un curé. On dit qu’en 1711, le curé de Lessard le Royal était Philibert Perreney. Vers 1760, alors que l’église menaçait ruine, les habitants de

Lessard le Royal et leur seigneur firent une requête au subdélégué de Chalon, pour qu’il soit fait de promptes réparations à leur église. Au début de la révolution, le curé de Lessard était Lazare Antoine Callard.

Au concordat, la paroisse de Lessard fut supprimée et l’église rattachée à Chagny puis à Virey.

Les ruines de l’église :

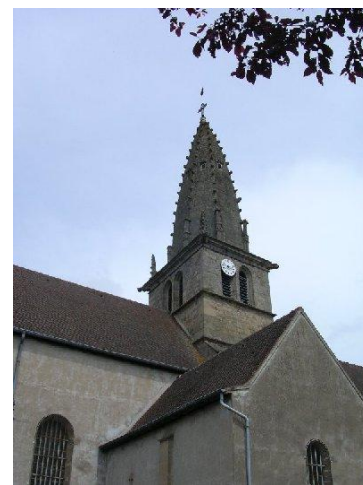
En 1953, l’église était déjà bien dégradée. Le conseil municipal prend la décision d’enlever la cloche.

Conseil municipal :

Séance du 14 juin 1953 : L’an mil neuf cent cinquante trois, à dix heures le conseil municipal de la commune s’est réuni au lieu ordinaire de ces séances

4^{ème} affaire

Vente de la cloche de l’Eglise : M. le Maire expose au Conseil que l’Eglise dans laquelle l’exercice du culte n’est plus pratiqué depuis un temps immémorial et qui est devenue propriété communale depuis la loi de séparation de l’Eglise et de l’Etat, menace ruine et est susceptible de s’écrouler à brève échéance. Devant une telle éventualité, il signale à l’assemblée qu’il conviendrait sans plus attendre de faire procéder à l’enlèvement de la cloche qui représenterait paraît-il, une certaine valeur. Après cet exposé, le conseil se range à l’avis du maire, et décide de confier à une entreprise de maçonnerie le soin de descendre cette cloche qui serait vendue ensuite au profit du budget communal, après expertise faite par une personne qualifiée.



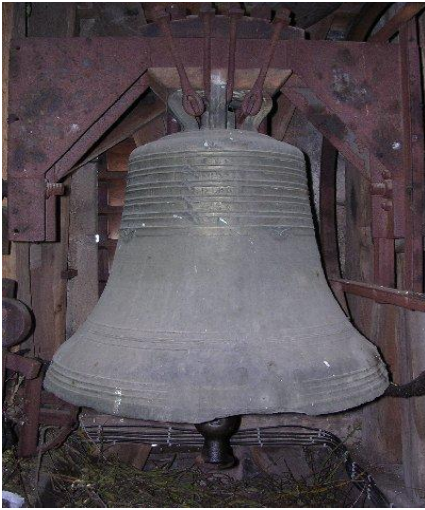
D’autre part étant donné l’état de vétusté de cet édifice et en vue d’éviter tous risques d’accidents, il a été décidé de faire apposé à l’entrée de cet immeuble un panneau interdisant à quiconque l’accès intérieur. Deux années plus tard, la décision de vendre la cloche est votée.

Conseil municipal :

Séance du 13 février 1955 : L’an mille neuf cent cinquante cinq, le 13 février, le conseil municipal s’est réuni.

6 ème affaire

M. le Maire rappelle que par délibération du 14 juin 1953, dûment approuvée par M le Sous-préfet le 16 juin suivant, le Conseil Municipal avait été autorisé à vendre la cloche de l'Église du fait que cet édifice menaçait ruine et que l'exercice du culte n'y était plus



Aujourd'hui nous avons trouvé preneur en la personne de M. SCHMUCK curé de St Léger s/Dheune qui désire s'en rendre acquéreur au prix de cinquante cinq mille francs (55000) payable comptant.

Le conseil après avoir délibéré, est d'accord pour vendre cette cloche au susnommé moyennant la somme de 55000 F payable en première réquisition entre les mains de M. Le Percepteur de Chagny, receveur municipal de Lessard le National.

La quatrième cloche de l'église de Saint Léger sur Dheune n'est autre que l'ancienne cloche de l'église de Lessard.

Elle fut baptisée le 13 mai 1958 par Monseigneur Lebrun.

En passant à Saint léger sur Dheune, ayez une pensée pour la cloche de notre église. Elle est là . Malheureusement toutes les inscriptions ont été effacées (meulées). La cloche n'est donc plus identifiable, seule la mémoire des anciens et les écrits ont permis cette conclusion.

Alexandre B.